

CONSEIL DES SUISSES DE L'ETRANGER (CSE)
SEANCE DU 12 AVRIL 2008 AU RATHAUS DE BERNE

Le nouveau Président, Monsieur Jacques-Simon Eggly, a ouvert la séance et a informé le Conseil que le quorum était atteint.

Les délégués de Monaco, Messieurs A. Brunner et E.A. Hoffmann étaient tous deux présents. Le Président a ensuite salué la Presse et les Présidents d'honneur.

Le procès-verbal de la séance du 17.08.07, envoyé aux membres du Conseil le 27.02.08, a été accepté.

Rapport du Président

Ce rapport est là pour vous présenter les activités du Comité et les principales affaires en cours. Ce sera aussi l'occasion de pendre position sur des questions d'actualité relatives à la politique concernant les Suisses de l'étranger.

Comme c'est mon premier rapport en tant que Président, j'en profite pour vous donner une sorte de bilan d'ouverture :

Le bilan de l'OSE est généralement positif. Du coté actif, j'aimerais relever trois points:

- 1) L'OSE jouit d'une image importante et d'une crédibilité solide. Elle est bien acceptée par l'administration ainsi que par un public assez étendu. Le groupe parlementaire « Suisses de l'étranger » que nous avons créé compte plus de 100 membres et peut être considéré comme un des groupements les plus importants au sein du parlement.
- 2) Tant l'administration que le public sont de plus en plus sensibles aux problèmes de la Cinquième Suisse.
- 3) L'OSE est une institution saine, vigoureuse et vitale. Sa structure est bonne et ses organes fonctionnent sans problèmes. Nous pouvons compter sur l'engagement de personnalités compétentes et motivées et nous possédons un réseau assez étendu.

Du côté passif, il faut retenir les points suivants:

- 1) Il manque un fondement légal et solide à la politique des Suisses de l'étranger. D'après la constitution fédérale, la confédération a l'obligation d'encourager les relations entre la Suisse et les Suissesses et Suisses de l'étranger. Mais il manque un cadre complet légal à ces relations avec la Cinquième Suisse. L'OSE peut compter sur beaucoup de « goodwill », mais aucune position ni intervention n'a un caractère obligatoire.
- 2) L'OSE est de plus en plus exposée politiquement. Elle a obtenu le droit de vote

et d'élection – son plus grand succès hormis l'article la concernant dans la constitution. Les Suisses de l'étranger sont ainsi devenus des acteurs de notre politique fédérale.

3) Notre organisation opère le plus souvent avec des ressources très réduites. Il y a une divergence croissante entre les devoirs que nous acceptons et les exigences qualitatives qu'on nous impose d'une part, et nos moyens financiers et personnels d'autre part. L'OSE est une organisation non-gouvernementale et cela doit rester ainsi.

Mesdames, Messieurs, ces conditions de départ sont assez favorables. Le défi est considérable et vous m'avez transmis une tâche importante. Nous allons nous donner la peine non seulement de garder le capital accumulé mais de l'augmenter. Je vous remercie de votre collaboration.

Les principaux thèmes de la politique actuelle concernant les Suisses de l'étranger et les activités qui en découlent pour le Comité et le Secrétariat sont au centre de ce rapport.

1) Une fois de plus, c'est l'évolution du service consulaire qui a retenu notre attention. Le DFAE est poussé à faire des économies, de nouvelles actions doivent être entreprises, l'acquis est sans cesse remis en question. Il en va de même pour les prestations des services consulaires et surtout pour le réseau des représentations. L'OSE est consciente qu'elle doit maîtriser ses dépenses. Mais elle voit aussi le travail à accomplir et elle est très préoccupée par la vague incessante de fermetures de consulats de carrière, notamment en Europe. L'érosion de la présence consulaire est en contradiction flagrante avec l'augmentation croissante des communautés suisses à l'étranger. Il est primordial pour l'OSE que la qualité des services aux expatriés soit garantie. Des mesures doivent être prises pour éviter les inconvénients liés à la fermeture d'un consulat de carrière si cette dernière ne peut absolument pas être évitée. Il est notamment indispensable de remplacer les représentations fermées par des consulats honoraires tenus par des consuls honoraires suisses, formés, bien intégrés dans la communauté suisse et disposant de pouvoirs étendus.

D'autre part, les nouvelles technologies d'information permettent d'offrir un grand nombre de prestations en ligne (e-gouvernement) facilitant l'accès des citoyens à divers services. Les communautés suisses de l'étranger peuvent également suppléer à l'action des représentations notamment par les conseils et la présence qu'elles apportent sur place. Lors d'un rendez-vous, en décembre dernier, avec Mme Micheline Calmy-Rey, cheffe du DFAE et alors Présidente de la Confédération, l'OSE a proposé la création d'un groupe de travail OSE-DFAE pour discuter plus en détail des différentes mesures destinées à garantir le maintien d'un service public de qualité pour les Suisses de l'étranger. Mme Calmy-Rey nous a promis la création d'un tel groupe et les premiers pas ont déjà été faits dans ce sens.

2) Un autre point important de nos activités concerne toujours les écoles suisses à l'étranger et les projets à l'étranger dans le domaine de la formation. Notre intervention n'a pas été sans effet sur la décision des Chambres fédérales, lors de la session de décembre 2007, de porter à 20,0 millions de francs le crédit fédéral

destiné à l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger au lieu des 15,4 millions proposés par le Conseil fédéral. Pour cela, le Parlement s'est fondé sur l'évaluation donnée par la Commission consultative des besoins des jeunes Suisses de l'étranger dans le domaine de l'instruction, évaluation basée sur une analyse faite par un expert financier externe.

Bien que le législatif reconnaisse bien ce problème, une épée de Damoclès est toujours suspendue au dessus des écoles suisses à l'étranger. L'administration fédérale des finances poursuit sa planification en se basant sur des contributions fédérales inférieures de plus de 20% aux besoins calculés par la Commission consultative. Et il a été communiqué dernièrement aux écoles que la décision budgétaire du Parlement n'aurait pas pour conséquence une augmentation des attributions de la Confédération, car elle n'avait pas d'effet durable.

Nous ne pouvons absolument pas partager ce point de vue de l'administration. Dans sa décision, le Parlement s'est fondé sur une évaluation soigneuse des besoins. Nous partons du principe qu'il maintiendra sa position. L'OSE continuera - en association avec le Comité pour les écoles suisses à l'étranger et la Commission consultative de la Confédération - à s'engager avec détermination pour un soutien permanent et adéquat des écoles suisses à l'étranger par la Confédération.

3) Je puis relever dès aujourd'hui que les récentes élections fédérales ont fait apparaître quelques points faibles dans l'exercice du droit de vote des Suisses de l'étranger: délais trop courts, envoi souvent tardif ou incomplet du matériel de vote, parfois dans une autre langue que celle souhaitée. C'est pourquoi l'OSE est intervenue sur le plan fédéral et cantonal pour demander une amélioration rapide des points faibles décelés. Suite à nos interventions, la Chancellerie fédérale a déjà pris une série de mesures.

Mais la participation politique nous intéresse aussi sur un autre plan. Comme vous le savez, deux interventions parlementaires ont été déposées demandant une représentation directe de la Cinquième Suisse à l'Assemblée fédérale. Nous discuterons au point 5 de l'ordre du jour de la position de l'OSE au sujet de la motion Mario Fehr et de l'initiative parlementaire de notre collègue Carlo Sommaruga. Le Comité a pris contact avec la commission chargée de l'examen de l'intervention Somaruga et a demandé à être entendu, ce qui se fera le 22 mai prochain.

4) Le budget fédéral nous préoccupe année après année, et pas seulement au sujet des écoles suisses à l'étranger. L'information des Suisses de l'étranger, elle aussi, est mise sous pression, particulièrement la rubrique budgétaire relative à la diffusion de la « Revue Suisse ». Lors de l'introduction du droit de vote par correspondance pour les Suisses de l'étranger, une cadence de parution de 8 numéros par an avait été jugée indispensable. Compte tenu de l'actualité, les 6 numéros publiés actuellement constituent un minimum. Les frais ont été systématiquement compressés.

L'OSE doit maintenir sa position et exiger que des moyens suffisants soient inscrits au budget de la Confédération.

5) Dans le cadre des procédures fédérales de consultation, le Comité a donné

son avis au nom de l'OSE sur trois sujets totalement différents:

La nouvelle loi sur les épidémies : il s'agissait de garantir qu'en cas de situation de crise, nos compatriotes de l'étranger seraient le mieux possible tenus informés et approvisionnés en médicaments.

Harmonisation des bourses : projet de convention inter cantonale. Nous demandons que les jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger qui reviennent au pays pour acquérir une formation continuent à pouvoir bénéficier d'une bourse de la part de leur canton d'origine.

Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et sur une extension de l'accord à la Bulgarie et la Roumanie.

Permettez-moi de conclure mon rapport par quelques remarques fondamentales, qui pourront nous servir de base de réflexion et de discussion :

1) L'OSE, par les intérêts qu'elle représente, joue un rôle important pour la population suisse, notamment sur le plan politique. Elle a l'obligation d'être neutre par rapport aux partis et doit éviter toute politisation en son sein.

2) L'image et l'influence de l'OSE dépendent en grande partie de la manière dont le CSE est perçu. La qualité de son travail, l'importance de ses membres en tant que représentants des communautés suisses à l'étranger sont importants pour sa crédibilité. Les règles et les choix régissant la composition du Conseil sont de plus en plus sous les feux de la rampe ainsi que la répartition des sièges au sein du CSE. C'est pourquoi le Comité vous soumet aujourd'hui une proposition de révision de la répartition des sièges.

3) De plus en plus de pays prennent en considération leur diaspora et la manière dont cela se passe chez les autres nous intéresse. Hier, le Comité s'est entretenu avec des représentants des italiens de l'étranger. Il y a quelques temps, nous avons rencontré des français de l'étranger. Nous maintenons des liens amicaux avec nos collègues autrichiens depuis plusieurs années. Les modèles des autres pays sont très instructifs, mais il ressort qu'aucun d'eux ne peut être appliqué pour notre pays.

4) Les Suisses de l'étranger ainsi que les organismes qui défendent leurs intérêts doivent être plus présents publiquement dans le pays. Il est important de les faire connaître et de maintenir un partenariat avec eux dans le pays.

Le comité a accepté certaines idées proposées par le secrétariat et un premier pas a été franchi au mois de novembre lorsque l'OSE est devenue membre du « Forum Helveticum », c.à.d. de la société patronale de la société civile suisse.

5) De nombreux sujets sont actuellement importants pour nous, en priorité le statut politique de la Cinquième Suisse et la base légale de la politique des Suisses de l'étranger, la libre circulation des personnes en Europe, le sort de nos consulaires, l'introduction du vote électronique, la garantie de la transmission de l'information, la protection du crédit fédéral pour les écoles suisses à l'étranger, la solution des problèmes légaux d'assurances sociales. Vous voyez, il y a beaucoup de questions à résoudre et je vous invite à nous mettre ensemble au travail.

Ecoles suisses à l'étranger

Le président du comité pour les écoles suisses à l'étranger, Monsieur Derrick Widmer, nous a expliqué pourquoi ces écoles ont besoin d'une contribution fédérale de CHF 20 Mio. Notre intervention n'a pas été sans effet sur la décision des Chambres fédérales, lors de la session de décembre 2007, de porter à 20,0 millions de francs le crédit fédéral destiné à l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger au lieu des 15,4 millions proposés par le Conseil fédéral. Pour cela, le Parlement s'est fondé sur l'évaluation donnée par la Commission consultative des besoins des jeunes Suisses de l'étranger dans le domaine de l'instruction, évaluation basée sur une analyse faite par un expert financier externe.

L'administration fédérale des finances continue à effectuer sa planification en se basant sur des contributions fédérales inférieures de plus de 20% aux besoins calculés par la Commission consultative.

Suite à ces explications, le CSE à l'unanimité a pris **la résolution** suivante à l'intention du Conseil fédéral et du parlement:

Des contributions fédérales aux écoles suisses à l'étranger garantissant leur existence: « L'existence des écoles suisses à l'étranger est menacée. Pour 2008 les Chambres fédérales ont porté à **20.0** millions de francs le crédit budgétaire. Le rapport financier de la Commission consultative de la Confédération, actualisé chaque année, confirme un tel besoin. Pour 2009 une réduction massive du crédit pour l'instruction des jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger est de nouveau prévue. Le Conseil des Suisses de l'étranger proteste contre ce mépris de la volonté du Parlement fédéral. Il invite le Conseil fédéral à faire en sorte que le budget et la planification financière soient adaptés aux décisions du Parlement et que des contributions suffisantes soient allouées pour garantir l'existence de ces écoles».

Elections fédérales 2007

Information du Conseil sur le déroulement et les résultats des élections fédérales du 21.10.2007 en ce qui concerne la Cinquième Suisse:

Présence des Suisses de l'étranger dans la campagne électorale; accueil rencontré par les candidats de l'étranger et résultats; résultats des candidats membres du CSE; comportement électoral des Suisses de l'étranger; échos rencontrés par les demandes de la Cinquième Suisse; rôle de l'OSE dans la campagne électorale.

Représentation politique de la Cinquième Suisse - position de l'OSE

En juin 2007 deux interventions parlementaires (la motion Fehr et l'initiative parlementaire Carlo Somaruga) avaient été déposées qui soulevaient la question de la représentation de la Cinquième Suisse à l'Assemblée fédérale. Comme vous le savez, ces deux interventions parlementaires demandaient une représentation directe de la Cinquième Suisse à l'Assemblée fédérale.

Nous discuterons de la position de l'OSE au sujet de la motion Mario Fehr et de l'initiative parlementaire de notre collègue Carlo Somaruga. Le Comité a pris contact

avec la commission chargée de l'examen de l'intervention Somaruga et a demandé à être entendu, ce qui se fera le 22 mai prochain.

Les Suissesses et Suisses de l'étranger ont, si l'on fait une comparaison au niveau international, de possibilités très étendues de participation politique. L'ampleur des droits individuels de participation des citoyens suisses dans le cadre de la démocratie directe, dont disposent également les expatriés, constitue une véritable spécificité de notre pays.

Toutefois la Suisse continue à ne pas reconnaître suffisamment l'importance de sa diaspora. Il faut donc mieux faire admettre la présence de la Cinquième Suisse et l'aider à défendre ses intérêts spécifiques. Jusqu'à présent, dans cet esprit, l'OSE a poursuivi l'idée directrice selon laquelle le statut des Suisses de l'étranger doit être dans la mesure du possible placé à un niveau équivalent à celui des Suisses de l'intérieur. Elle s'est toujours engagée sur tous les plans pour l'égalité des droits et du traitement et contre la discrimination et la marginalisation des Suisses de l'étranger. C'est pourquoi il faut évaluer de façon critique les propositions qui visent à relativiser la participation politique individuelle pour favoriser l'institutionnalisation d'un statut collectif spécial. Il ne faut cependant pas négliger la question de la conformité au système dans le contexte du régime constitutionnel Suisse. Enfin, le bon sens politique recommande d'évaluer soigneusement les dispositions de la population autochtone à accorder aux expatriés des droits d'intervention et de participation.

A la lueur de ces considérations, les mesures suivantes devraient avoir la priorité:

- Débats politiques approfondis avec participation de l'OSE sur la question de la présence optimale de la Cinquième Suisse dans les Chambres fédérales
- Renforcement / valorisation du CSE en tant qu'organe représentatif de la Cinquième Suisse
- Elimination des points faibles dans l'exercice du droit de vote et d'élection par correspondance des Suisses de l'étranger
- Introduction du vote électronique le plus souvent possible
- Développement de la communication entre le monde politique suisse et la diaspora

Répartition des sièges au CSE - nouvelle réglementation

La répartition des sièges au sein du Conseil des Suisses de l'Etranger (CSE) a été examinée de manière approfondie et révisée pour la dernière fois en 1989. Depuis lors, seules des retouches ponctuelles y ont été apportées. Lors du renouvellement du Conseil pour la période 2005-2009, il est apparu dans plusieurs régions qu'il était nécessaire de faire des réformes concernant cette répartition. Des adaptations sont également nécessaires depuis que le Don suisse de la Fête nationale / Pro Patria et la Nouvelle Société Helvétique ont renoncé à être représentés au sein du CSE.

C'est pourquoi le Comité s'est prononcé en novembre 2005 pour une révision totale de la répartition des sièges. Quelques séances de travail ont permis l'élaboration de la réglementation qui sera appliquée lors des élections de renouvellement de

l'automne prochain.

Cette nouvelle réglementation a les objectifs suivants:

Répartition simple et transparente des sièges

- Effectif total fixe
- Renforcer l'étranger par rapport à l'intérieur
- Favoriser l'outre-mer par rapport à l'intérieur
- Favoriser les petites communautés suisses par rapport aux grandes
- Uniformiser le statut des membres de l'étranger.

Dans cette optique, les pierres angulaires suivantes ont été fixées:

- Supprimer le statut de suppléant
- Fixer l'effectif total à **140 membres**
- Fixer la proportion de membres de l'étranger par rapport à ceux de l'intérieur à 6:1 (120 membres de l'étranger, 20 membres de l'intérieur)
- Fixer la proportion Europe / Outre-Mer à 1:1 (60 membres d'Europe, 60 membres d'Outre-Mer)

La révision proposée a été acceptée par le Conseil, ce qui veut dire que Monaco, à partir de 2009, gardera un représentant mais perdra son suppléant.

Statut de l'OSE – adaptations

La nouvelle répartition des sièges du CSE d'une part et la modification des relations avec la Nouvelle Société Helvétique et Pro Patria / Don suisse de la fête nationale d'autre part rendent nécessaire une adaptation de l'acte de fondation et du règlement de l'OSE. Les propositions du Comité ont été acceptées par le Conseil.

Rapport annuel 2007

Le rapport annuel qui couvre en général les mêmes sujets que le rapport du président a été accepté par le CSE.

Comptes 2007

Les comptes qui présentent un léger excédent ont été approuvés par le CSE.

Budget 2008

Le budget 2008 a été accepté comme présenté par le CSE.

Election d'un nouveau membre du Comité du CSE

Lors de sa dernière séance, le 17.08.2007 à Genève, le Conseil des Suisses de

l'Etranger (CSE) avait reporté à après les élections fédérales le remplacement du poste laissé vacant par le départ du Comité de M. Georg Stucky. Dans sa séance du 16.11.2007, le Comité de l'OSE a décidé de proposer deux candidats au Conseil :

Thérèse Meyer-Kaelin, conseillère nationale

- Estavayer-le-Lac (FR) 1948, laborantine, mariée, 3 enfants
- Membre du Parti démocrate chrétien (PDC)
- Ancienne présidente du Conseil national
- Présidente fondatrice de l'Intergroupe parlementaire « Suisse de l'étranger »
- Membre du Conseil des Suisses de l'étranger depuis 2005

et la section internationale de l'Union Démocratique du Centre (UDC International) a présenté la candidature suivante:

Hans Kaufmann, conseiller national

- Wettswil am Albis (ZH), lic en économie publ., conseiller économique, marié, 2 enfants
- Député au Conseil national depuis 1999
- Membre de l'Intergroupe parlementaire
- Membre du Conseil des Suisses de l'étranger depuis 2004

La conseillère nationale Thérèse Meyer-Kaelin a été élue à bulletin secret.

Reconnaissance d'un groupe à l'étranger

Conformément à l'art. 6 al. 3 des « Directives pour la reconnaissance des nouveaux groupes et associations à l'étranger » le **Swiss Club of Northern Nevada** a été accepté par le CSE.

Conclusions

La prochaine séance du CSE se tiendra le vendredi, **22 août 2008 à l'Hôtel de ville de Fribourg à 09.00H.**

Le Président remercie les membres du Conseil, les invités, les médias, les traductrices et les membres du secrétariat et clos la séance à 16.55 H.

E.A. Hoffmann

Monaco, le 30.04.08